

L’histoire de l’interprétation du terme araméen ܗܠܟܗ *halâk*, « taxe », en Esd 4.13

Andrew MAUST

Titulaire d’un Master en études bibliques (Southeastern Baptist Theological Seminary aux É.-U.), l’auteur est membre de SIL Cameroun travaillant avec des langues tchadiques du groupe central. Il est actuellement conseiller en traduction en formation.

Esd 4.13 offre deux points de départ pour explorer le rapport entre la traduction biblique et les études bibliques. Dans l’araméen de ce verset le traducteur tombe sur deux mots dont le sens était moins clair pour les spécialistes des générations précédentes et, chose étonnante, continue ainsi dans des versions contemporaines – notamment celles en français – malgré des découvertes éclairantes au cours des cent dernières années.

Le premier but de cet article est de survoler l’histoire de l’interprétation du premier de ces deux mots araméens, soit ܗܠܟܗ *halâk*. En raison de l’espace disponible, je dois forcément me limiter à sa traduction dans les versions françaises et anglaises. Deuxièmement, cet article soulignera quelques défauts des méthodes exégétiques qui se basent sur la comparaison des versions¹, méthodes qui sont considérées comme des raccourcis, du moins selon un spécialiste². Troisièmement, on explorera le rapport entre des éclairages grâce aux études bibliques et des facteurs sociologiques qui ont un rôle incontournable à jouer dans les projets de traduction de la Bible dans les langues vernaculaires.

Deux termes

ܗܠܟܗ *halâk*, « taxe » (NBS) ou « droit de passage » (TOB), dans le contexte d’Esd 4.13, a été largement compris dans l’un de ces deux sens au cours du siècle dernier. Soit 1) il proviendrait de la racine ܗܠܟܗ *hlk*, « aller, marcher », dans le sens

¹ Par exemple, Harold W. Fehderau, « The Role of Bases and Models in Bible Translations ». *The Bible Translator*, 30 vol., no. 4, octobre 1979, p. 401-407 ; Ron J. Sim, « The Base-Model Approach to Translation ». *Notes on Translation*, no. 77, décembre 1979, p. 2-4 ; Katharine Barnwell, *Manuel de traduction biblique*. Epinay-sur-Seine, Société Internationale de Linguistique, 1990 ; Harriet Hill, Ernst-August Gutt, Margaret Hill, Christopher Unger et Rick Floyd, *Bible Translation Basics: Communicating Scripture in a Relevant Way*. Dallas : SIL International, 2011.

² Dieudonné P. Aroga Bessong et Michel Kenmogne, « Bible Translations in Africa: A Post-Missionary Approach » in Philip A. Noss (ed.), *A History of Bible Translation*. Rome : Edizioni di Storia e Letteratura, 2007, p. 351-385, ici p. 379. La méthode base et modèle est considérée comme un raccourci par rapport à la méthode à trois étapes proposée par Nida. Les trois étapes sont l’analyse, le transfert et la restructuration (*ibid.*).

de « droit de passage », étant donné la collocation avec d'autres termes qui traitent de la taxe³ ; ou 2) il s'agirait d'une sorte de taxe douanière ou de taxe foncière (une taxe payée sur un terrain)⁴.

Le deuxième terme, חַלָּקָא *'appetôm*, « finalement » (NBS) ou « trésor » (Bible Segond 1910), ne fera pas l'objet d'une analyse approfondie dans cet article bien que l'histoire de son interprétation soit très curieuse (par exemple, compris comme un adverbe ou comme un nom)⁵.

L'interprétation « droit de passage »

Avant, ou peut-être malgré, la disponibilité de découvertes archéologiques, les lexicographes Brown, Driver, Briggs ainsi que l'orientaliste G. R. Driver⁶ ont dérivé חַלָּק *halâk* de la racine sémitique *hlk*, « aller, marcher »⁷, et ont ainsi accordé

³ Carl Friedrich Keil et Franz Delitzsch, *Commentary on the Old Testament*. Peabody, MA : Hendrickson, 1996 [1866-91], loc. cit.

⁴ Voir, par exemple, Wilhelm Rudolph, *Esra und Nehemia* (Handbuch zum Alten Testament 20). Tübingen, J. C. B. Mohr (Paul Siebeck), 1949 ; Jacob M. Myers, *Ezra-Nehemiah* (The Anchor Bible Commentary). New York : Doubleday, 1965 ; L. H. Brockington, *Ezra, Nehemiah and Esther* (The Century Bible, New Series). London : Thomas Nelson and Sons, 1969 ; F. Charles Fensham, *The Books of Ezra and Nehemiah* (The New International Commentary on the Old Testament). Grand Rapids, MI : Wm. B. Eerdmans Publishing Co., 1982 ; Joseph Blenkinsopp, *Ezra-Nehemiah* (The Old Testament Library). Philadelphia : The Westminster Press, 1988 ; H. G. M. Williamson, *Ezra, Nehemiah* (Word Biblical Commentary). Dallas : Word, 1998 ; Ludwig Koehler, Walter Baumgartner et M. E. J. Richardson, *The Hebrew and Aramaic Lexicon of the Old Testament*. Leiden : Brill, 2000 ; Philip A. Noss et Kenneth J. Thomas, *A Handbook on Ezra and Nehemiah* (UBS Translator's Handbook). New York : United Bible Societies, 2005 ; Ran Zadok, « Two terms in Ezra ». *Aramaic Studies*, Brill, 5, no. 2, 2007, p. 255-261 ; Andrew E. Steinmann, *Ezra and Nehemiah* (Concordia Commentary). Saint Louis, MO : Concordia Publishing House, 2010.

⁵ Les versions françaises qui traduisent, חַלָּקָא, *'appetôm*, par un adverbe sont les suivantes : Version Darby, NBJ, TOB, NVS, NBS, PDV. Celles qui le rendent par un nom sont : FC97 et FC04 (nous faisons une distinction entre FC97 et FC04, étant donné les changements que FC04 a effectués ailleurs dans ce verset. De l'édition FC97 à FC04, les éditeurs ont changé « trésor royal » en « trésor impérial ». Or, ils n'ont pas modifié la traduction de חַלָּק *halâk*.) La traduction de la Bible du Semeur sur ce point est très surprenante vu la présence de l'adverbe « finalement » et de la tournure nominale « le trésor royal » : « ses habitants ne paieront plus ni tribut, ni impôt, ni taxes de péage, ce qui finalement lésera le trésor royal ». C'est là une instance de ce que je nomme l'erreur de « la traduction double » où on traduit un mot unique de l'original deux fois, selon des interprétations différentes.

⁶ G. R. Driver, *Aramaic Documents of the Fifth Century* (abridged and revised édition). Oxford : Clarendon Press, 1965, p. 70, cité dans Christopher Tuplin, « Commentary », in John Ma, Christopher Tuplin, et Lindsay Allen (eds.). *The Arshama Letters from the Bodleian Library*, 3 vols, 2013 (disponible en ligne à l'adresse <http://arshama.bodleian.ox.ac.uk/publications/> [accès le 18 mai 2015]).

⁷ J. Hoftijzer et K. Jongeling, *Dictionary of the North-West Semitic Inscriptions*, 1 vol. Leiden : Brill, 1995, p. 280-282.

un appui à l'interprétation « droit de passage »⁸. Pourtant, une étude attentive de l'usage de ܠܠܟܐ *halâk* dans d'autres contextes, dans des lettres non bibliques en araméen, montre que ce mot fait référence à une taxe foncière⁹.

Le mot ܠܠܟܐ *halâk* figure en effet dans un corpus des lettres administratives qui datent de l'empire perse, vers 550-330 av. J.-C. Ces lettres sont d'abord apparues à Berlin dans les années 1930, après quoi elles ont été acquises par la bibliothèque bodléienne à Oxford en 1944¹⁰. Le parcours d'une telle information, depuis le travail académique jusqu'à son apparition dans les commentaires bibliques, et finalement son incorporation dans des projets de traduction de la Bible s'effectue souvent très lentement¹¹.

Ce corpus de lettres en parchemin a été écrit en araméen impérial, la *lingua franca* du 5^e siècle, comme le montre la correspondance officielle en araméen dans le livre canonique d'Esdras (4.8-6.18 ; 7.12-26). Dans ces lettres, il s'agit d'affaires administratives d'un officiel de haut rang, nommé Arshama, en ce qui concerne sa satrapie en Egypte. Elles sont pour la plupart des lettres expédiées de Babylone à des officiels en Egypte. Ces « lettres d'Arshama » offrent un portrait vivant des aspects sociaux, économiques, culturels, administratifs et de la politique de l'empire, tels qu'ils étaient vécus par un membre de l'élite et par son entourage¹².

Dans la lettre A6.11, le satrape Arshama accorde à un certain Petosiri le droit d'hériter une portion de terrain de son père, Pamun, pourvu qu'il paie la taxe nécessaire, le ܠܠܟܐ *hlk* :

Maintenant, Arshama dit ainsi : « Si c'est ainsi ... alors je donne le domaine de ce Pamun-là à Petosiri. Dis-lui qu'il doit l'habiter comme héritier, et que la taxe [ܠܠܟܐ *hlk*] ... selon ce que Pamun son père payait auparavant, il devra me la payer¹³ ».

⁸ Williamson, p. 55 ; Steinmann, p. 240.

⁹ Brockington, p. 76. Voir la discussion détaillée dans Tuplin, p. 96-97.

¹⁰ John Ma, « Introduction », in John Ma, Christopher Tuplin, et Lindsay Allen (eds.).

¹¹ Un cas au contraire est l'adoption assez rapide de la nouvelle interprétation du mot ܠܠܟܐ, *pîm*, en 1 Sam 13.21, à la lumière des découvertes archéologiques (voir George A. Barton, *Archaeology and the Bible*. Philadelphia : American Sunday-School Union, 1916, p. 161 ; Steven T. Byington, « 1 Sam. 13:21 ». *Journal of Biblical Literature* 39, no. 1/2, 1920, p. 77-80 ; Julius A. Bewer, « Notes on 1 Sam 13:21 ; 2 Sam 23:1 ; Psalm 48:8 ». *Journal of Biblical Literature* 61, no. 1, mars 1942, p. 45-49). Aujourd'hui, dans toutes les versions qui sont sorties depuis cette découverte, la seule version française à ne pas suivre la nouvelle interprétation est la Bible du Semeur.

¹² Ma, p. 2.

¹³ « Now, Arshama says thus: 'If it is thus... then I give the domain of that Pamun [the father] to Petosiri [the son]. You tell him (that) he shall occupy (it as heir), and the tax,...in accordance with (that) which Pamun his father was previously paying, he shall pay to my estate » (David Taylor, « Texts, Translations, and Glossary », in John Ma, Christopher Tuplin, et Lindsay Allen (eds.), p. 19-20 [traduction de l'auteur]).

Ces nouvelles découvertes donnent moins de poids à l'interprétation « droit de passage », ainsi qu'à l'étymologie qui l'a inspirée, laquelle dérive ܗܠܐܟ halâk de la racine « aller », pour la rattacher plutôt au mot akkadien *ilku* (une sorte de taxe foncière)¹⁴ ; cette étymologie a déjà été acceptée par un grand nombre d'orientalistes¹⁵. Ainsi le lexique standard de l'hébreu et araméen biblique, *The Hebrew and Aramaic Lexicon of the Old Testament* (HALOT), résume l'opinion des spécialistes contemporains en notant tout simplement que ܗܠܐܟ halâk est un emprunt à l'akkadien, signifiant « taxe (foncière) »¹⁶. Le grammairien Franz Rosenthal, spécialiste de l'araméen, donne encore plus de poids à cette compréhension, quand il explique combien de mots araméens sont des emprunts à l'akkadien, dans les sphères financières et administratives¹⁷.

L'impact direct de ce lien étymologique sur la traduction biblique se manifeste par l'adoption frappante d'une interprétation qui parle d'une taxe en général chez les commentateurs et dans les versions contemporaines (surtout celles en anglais) depuis Rudolph en 1949 au moins. Aujourd'hui, 65 ans se sont écoulés, et les retombées de ce consensus ne trouvent pas encore une grande acceptation dans les versions françaises. Le raisonnement à la base de cette observation n'est pas facile à expliquer. La nouvelle Bible Segond (NBS) est la seule version française consultée qui traduit ܗܠܐܟ halâk par « taxe ». Peut-être les versions françaises considèrent-elles l'interprétation « droit de passage » comme passable ou « suffisamment proche », pensant que la nouvelle interprétation n'apporte pas assez de fruits pour passer à une traduction qui nécessite que l'on trouve encore un autre terme général, à côté de « tribut » (TOB), « impôts » (TOB, FC) ou « taxes » (FC). D'autres – on suppose à l'instar de la Septante – ont exclu le résultat de cette découverte en rendant le verset par « ils ne paieront aucune taxe quelle qu'elle soit » (New Century Version ; voir aussi CEV, GNB)¹⁸.

¹⁴ Maynard Paul Maidman, *Nuzi Texts and Their Uses as Historical Evidence*. Atlanta : Society of Biblical Literature, 2010, p. 6 ; 10 ; 164.

¹⁵ Ignace J. Gelb, Benno Landsberger et A. Leo Oppenheim (eds.), *The Assyrian Dictionary of the Oriental Institute of the University of Chicago* [CAD], 7 vols., « I and J ». The Oriental Institute, 1960, s.v. *ilku* A, p. 73-81 ; Stephen A. Kaufman, *The Akkadian Influences on Aramaic*. Chicago : The University of Chicago Press, 1974, p. 58 ; Ludwig Koehler, Walter Baumgartner et M. E. J. Richardson (eds.), *The Hebrew and Aramaic Lexicon of the Old Testament* [HALOT]. Leiden : Brill, 2000, s.v. « ܗܠܐܟ » ; Franz Rosenthal, *A Grammar of Biblical Aramaic (seventh, expanded edition)*. Wiesbaden : Harrassowitz Verlag, 2006, p. 41, 62 ; *The Comprehensive Aramaic Lexicon* [CAL]. Cincinnati : Hebrew Union College Jewish Institute of Religion, s.v. « hlk » (disponible en ligne à l'adresse <http://cal1.cn.huc.edu/> [accès le 19 mai 2015]).

¹⁶ HALOT, s.v. « ܗܠܐܟ ».

¹⁷ Rosenthal, p. 41, 62.

¹⁸ « Now, King Artaxerxes, you should know that if Jerusalem is built and its walls are fixed, Jerusalem will not pay taxes of any kind » (New Century Version, traduction de l'auteur).

Les méthodes exégétiques basées sur la comparaison ne paieront pas

Durant la préparation du *Guide pour l'exégèse d'Esdras*¹⁹, l'auteur s'est rendu compte du fait que la tension qui existe entre les deux interprétations les plus communes du mot חֶלֶק *halâk* ne sera pas facilement apparente pour le traducteur-exégète qui se sert d'une des méthodes exégétiques basées sur la comparaison de versions. C'est-à-dire que cette question d'interprétation restera probablement invisible aux yeux du traducteur-exégète, s'il se limite à une méthode exégétique telle que la méthode base et modèle²⁰ ou la méthode tripolaire²¹.

La méthode base et modèle, largement acceptée et notamment préconisée par Michel Kenmogne, prescrit que l'équipe de traduction sélectionne une traduction de base, caractérisée souvent par un style assez formel, qui est orientée vers la forme du texte original pour donner au traducteur une idée de la teneur du texte hébreu, araméen ou grec. Ensuite, le traducteur compare la traduction de base avec celle d'une version considérée plus dynamique, comme le FC ou PDV, qui pourrait offrir un modèle de la manière d'exprimer le sens du passage dans un langage peut-être plus naturel. Kenmogne est tellement convaincu par cette méthode qu'il écrit :

Appliquée avec soin, cette méthode [base et modèle] aboutit à des traductions très fidèles et naturelles de la Bible... Cette méthode a été employée judicieusement pendant les cinquante dernières années avec beaucoup de succès dans tous les continents. Les traductions étaient basées sur des sources secondaires et les experts en langues bibliques ont vérifié leur fidélité à l'original. Ainsi, ce genre de traduction ne doit jamais être considéré comme des traductions de second ordre²².

Même si on est prêt à admettre, avec Kenmogne, que ce modèle est généralement « assez fiable »²³, en arrivant aux passages un peu plus obscurs comme Esd 4.13, la méthode base et modèle s'avère insuffisante. Si on s'appuie sur des « versions françaises récentes »²⁴, cette méthode ne permet pas au

¹⁹ Andrew Maust, *Guide pour l'exégèse d'Esdras*. Yaoundé : SIL Cameroun, 2014 (disponible en ligne à l'adresse <http://j.mp/GuideEsdras>).

²⁰ Voir Besson et Kenmogne, « Bible Translations in Africa » ; Michel Kenmogne, *La traduction de la Bible et l'Église : Enjeux et défis pour l'Afrique francophone*. Yaoundé : Éditions Clé, 2009, p. 211-212.

²¹ Dieudonné P. Aroga Besson, « A Tripolar Approach to Bible Translation » in André Kabasele Mukeng et Jean-Claude Loba-Mkole (sous dir.), *Cultural Readings of the Bible in Africa : Quand l'Afrique s'approprie la Bible*. Yaoundé : Éditions Clé, 2007, p. 141-174.

²² Kenmogne, *La traduction de la Bible et l'Église*, p. 212.

²³ *Ibid.*, p. 211.

²⁴ Dieudonné P. Aroga Besson, « Résoudre une ambiguïté textuelle par la méthode base modèle ». *Le Sycomore*, N° 15, 2004, p. 45-48, ici p. 48. En résumant des solutions pour résoudre un problème textuel de 1 Sam 14.18-19, Besson conclut en disant : « Etant donné que les questions grammaticales et stylistiques ne sont pas directement pertinentes, il y a lieu de souligner ici la

traducteur-exégète de bien comprendre ce qui lui est nécessaire en vue de prendre une décision suffisamment informée. Dans le cas d'Esd 4.13, une simple comparaison des plusieurs versions françaises quel que soit le style de traduction – voire un consensus des versions – ne dévoilera point à l'équipe ce qui reste caché au-dessous des couches interprétatives, à savoir que l'interprétation de חַלָּאֵק *halâk* s'oriente de plus en plus vers le sens de « taxe (foncière) » en s'écartant de l'interprétation « droit de passage », malgré une vaste majorité de versions françaises²⁵.

Même la méthode plus avancée, connue sous le nom de « méthode tripolaire », qui ajoute une version interlinéaire dans le processus comme troisième élément, n'arrivera pas non plus à présenter au traducteur-exégète l'interprétation qui est généralement acceptée aujourd'hui, si le traducteur-exégète se contente d'une simple glose. En fait, une version interlinéaire n'est pas plus utile qu'une version formelle, car elle propose l'apparence d'une solution beaucoup trop simple pour un problème complexe²⁶. Paratext apporte la preuve de ce point en fournissant la glose en anglais *toll* (« droit de passage ») du mot חַלָּאֵק *halâk* en Esd 4.13 (mais suivie d'un point d'interrogation qui, on l'espère, indiquera au lecteur méticuleux la réalité d'une discussion plus profonde derrière la glose).

L'impact pour les projets de traduction vernaculaire

Que doit donc faire un traducteur ? Le *Guide pour l'exégèse d'Esdras* l'invite à adopter le consensus des commentateurs, bien qu'il n'y ait qu'une seule version française qui procède ainsi²⁷. Les traducteurs ouvriront-ils cette voie exégétique pour d'autres versions ? Ou opteront-ils pour le consensus des versions françaises, préférant ne pas s'écarter de la compréhension traditionnelle, choix jugé « suffisamment bon » ? Peut-être le traducteur dira-t-il que, dans le cas de חַלָּאֵק *halâk*, la nouvelle interprétation généralement acceptée aujourd'hui n'est pas assez éclairante pour s'imposer face au consensus du français. Mais d'un autre côté, peut-être l'adoptera-t-il, voulant que sa traduction reflète les dernières conclusions exégétiques.

Une raison pour laquelle un projet local de traduction biblique doit s'y lancer, c'est de faire bénéficier la communauté des études bibliques plus large, en rendant

convergence des traductions françaises récentes (FC, Semeur, PDV) et de plusieurs commentaires » (*ibid.*).

²⁵ « Droit de passage » est suivi par : TOB, FC97, FC04, Bible Segond 1910, SR, Bible Segond 21, NBJ, PDV, Version Darby (« péage »), Bible du Semeur (« taxes de péage »). NBS est la seule version française à traduire חַלָּאֵק *halâk* par « taxe ».

²⁶ John Ellington, « The Use and Limitations of Interlinear Editions ». *The Bible Translator* 31, no. 2, avril 1980, p. 212-219.

²⁷ Maust, p. 36.

הַלָּאֵךְ *halâk* conformément à un consensus d'érudition croissant et, ce faisant, de devenir un modèle et un catalyseur pour d'autres versions à venir. Les conseillers et les traducteurs en tant que ceux qui travaillent constamment dans le domaine de nouvelles traductions de la Bible sont uniquement placés pour encourager les équipes de traduction à prendre des décisions bien informées qui peuvent avoir un impact au carrefour de la traduction biblique et des études bibliques. En agissant ainsi, les traductions dans les langues vernaculaires seront en mesure de jouer un rôle principal sur la scène internationale des études bibliques et d'apporter une contribution au-delà de leur public immédiat, sans parler du fait que la communauté cible bénéficiera également des dernières conclusions scientifiques.

Il va sans dire que le but n'est pas de pousser des traducteurs à adopter n'importe quelle nouveauté exégétique. L'avertissement de Matthieu Richelle sur ce point est très pertinent :

Un dernier aspect intervient quand on examine les propositions émises dans des commentaires ou des articles : du fait de la valorisation des idées neuves dans la recherche académique, ce peut être une tentation pour un exégète que de s'appuyer sur un sens attesté dans une autre langue sémitique pour proposer une interprétation inédite d'un verset obscur, quand bien même cette idée nouvelle serait moins probable que les analyses antérieures. Il faut donc être particulièrement vigilant²⁸.

De plus, les traducteurs et exégètes devront tenir compte des exigences sociolinguistiques qui s'imposent dans leurs contextes respectifs. Tout bien considéré, cette nouvelle génération des traducteurs et exégètes bien formés dispose de ce qu'il faut.

Une nouvelle génération

La nouvelle génération des traducteurs et exégètes se contentera de moins en moins de filtrer leur exégèse à travers le prisme d'une langue internationale comme le français²⁹. Puisque la disponibilité et la qualité de formation des traducteurs et exégètes est en train de se développer, il faudra que les aides pour les traducteurs ainsi que les guides exégétiques se développent aussi afin de répondre aux besoins de cette génération entreprenante. Par exemple, tandis que les *Manuels du traducteur* de l'Alliance biblique avaient commencé à réduire des références aux

²⁸ Matthieu Richelle, *Guide pour l'exégèse de l'Ancien Testament*. Vaux-sur-Seine : Édifac, 2012, p. 218.

²⁹ Wendland appelle ce prisme « l'influence imposée d'un troisième horizon ou cadre interprétatif et contexte – soit, un horizon intermédiaire, étranger, et occidental » (« imposed influence of a third 'horizon' or hermeneutical framework and context—namely, an intermediate alien, Western one » [traduction de l'auteur] ; Ernst R. Wendland, « Contextualized Translations and Readings of the New Testament », in Gosnell L.O.R. Yorke et Peter M. Renju (eds.), *Bible Translation and African Languages*. Nairobi : Acton Publishers, 2004, p. 189-204, ici p. 198).

langues bibliques à partir des années 70³⁰, de nouveaux guides inverseront cette tendance et s'adapteront à la qualité des ressources que les traducteurs et exégètes s'habituent à consulter. Certes, comme Lynell Zogbo l'écrit :

Les traducteurs d'aujourd'hui sont habilités comme jamais auparavant. Ils ont accès à des formations et à des outils de haute qualité, ce qui leur permet d'interagir avec le texte source et une multitude d'aides de traduction. Les progrès dans les domaines de la théologie, de l'analyse littéraire et de la linguistique ont eu un impact positif sur leur travail. Les traducteurs de la Bible de tous les continents peuvent non seulement faire leur travail mais également contribuer considérablement à notre compréhension des Saintes Ecritures dans le monde aujourd'hui³¹.

Proposition

Compte tenu des compétences des traducteurs et des possibilités exégétiques qui s'offrent à eux, je proposerais qu'une équipe de traduction veille à inclure dans le *skopos* – la visée – de ses consignes de traduction (« translation brief » en anglais) le but de contribuer au mouvement de la traduction biblique au sens le plus large. Comment se fait-il que du côté de la linguistique et de l'anthropologie, le recueil et l'analyse des données visent à contribuer à un corpus croissant de connaissance humaine³², mais que, dans le domaine de la traduction, ce même but ne soit pas envisagé ? Y a-t-il la moindre attente qu'une traduction en langue vernaculaire, quelle qu'elle soit, puisse apporter une contribution au-delà de la communauté cible ?

Conclusion

Prenant le cas particulier d'Esd 4.13 avec ses *hapax legomena* (des termes qui ne figurent qu'une seule fois dans le corpus biblique), on arrive à déduire une

³⁰ Anne Garber Kompaoré, « Biblical Languages and Bible Translation Practice », exposé fait à la Society of Biblical Literature, Chicago, le 19 novembre 2012, p. 3-4 (disponible en ligne à l'adresse http://www.aegk.finespun.net/biblical_translation.php5 [accès le 18 mai 2015]).

³¹ « [T]oday's Bible translators are empowered as never before. They have access to high-quality training and tools, enabling them to interact with the source text and a multitude of translation helps. Advances in the domains of theology, literary analysis, and linguistics have positively affected the work. Bible translators from all continents can, not only do their job, but contribute significantly to our understanding of Scripture in the world » (Lynell Zogbo, « Introduction: The Field Today », in Philip A. Noss (ed.), *A History of Bible Translation*. Rome : Edizioni di Storia e Letteratura, 2007, p. 337-350, ici p. 350 [traduction de l'auteur]).

³² Par exemple, en ce qui concerne le travail linguistique sur le terrain, SIL Cameroun parle du fait que « SIL s'efforce de partager non seulement les données, mais aussi les résultats, de l'analyse afin de contribuer à la connaissance linguistique globale (« SIL endeavors to share both the data and the results of analysis in order to contribute to the overall knowledge of language » [Site web de SIL Cameroun, « Linguistics ». <http://www.silcam.org/folder020100/page.php#12>, (accès le 10 juin 2015), traduction de l'auteur]).

approche qui peut s'appliquer à d'autres cas analogues. Quand il s'avère qu'une comparaison de base et modèle ou un consensus des versions majoritaires n'offre pas au traducteur les dernières conclusions exégétiques, il/elle pourrait profiter de cette occasion pour traduire de telle façon que la traduction reflète ses conclusions. Ce faisant, sa traduction mise à jour est mieux placée pour apporter une contribution importante à notre connaissance biblique.

Ainsi donc, le cas particulier de l'interprétation du mot araméen ܗܠܐܟ *halâk* en Esd 4.13 amène le traducteur-exégète à considérer la valeur que sa traduction en langue vernaculaire pourrait apporter aux domaines des études bibliques et de la traduction biblique. En s'écartant des versions françaises et de la méthode base et modèle pour suivre le consensus des spécialistes en ce qui concerne la traduction de ܗܠܐܟ *halâk* comme « taxe (foncière) », la traduction en langue vernaculaire s'appuiera sur ses mérites exégétiques propres et non pas sur ceux d'un troisième horizon intermédiaire. Qui plus est, dans le cas d'Esd 4.13, la traduction en langue vernaculaire deviendra ainsi un témoin important de cette acceptation. Alors que les équipes de traduction sont de mieux en mieux équipées pour interagir avec le texte source, force est de constater qu'elles deviennent de moins en moins satisfaites par des « raccourcis ».

Il est à espérer que cet article encouragera des traducteurs, exégètes et conseillers à entreprendre des balades investigatrices similaires dans le domaine des études bibliques. Les fruits à récolter dans ce travail sont sans limite puisque ces domaines continuent à croître à la lumière de nouvelles découvertes philologiques et archéologiques. Il est à espérer également que tout traducteur poursuivra activement dans la voie de mieux comprendre les Saintes Ecritures, au moyen d'une méthode interdisciplinaire. Un résultat éventuel serait que l'équipe de traduction choisisse d'incorporer dans son *skopos* le projet de contribuer à d'autres disciplines apparentées tout comme ils l'ont déjà avec leurs données linguistiques. Cette visée sert à guider le renforcement des capacités et à tendre vers la valorisation des langues vernaculaires sur la scène mondiale.